

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 04/06/2024

ID : 005-200049203-20240529-2024\_03B-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 29 MAI 2024

**OBJET : 2024-03B TE05**

**Adhésion Association Française de l'Eclairage (AFE)**

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents avec voix délibératives - quorum	6
Nombre de membres présents en visioconférence	2
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	6
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
Date de la convocation	22-05-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 14h30, le bureau de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05, légalement convoqué, s'est réuni à CHORGES, sous la présidence de M. Jean-Claude DOU, Président du Syndicat.

**Etaient présents** : DOU Jean Claude, GOURY Dominique, BONNAFFOUX Joël, CLAEYMAN Jean Pierre, AMOURIQ René, MAGNE Jean Claude.

**Etaient en visioconférence** : CHANFRAY Corinne, TARDY Lionel.

**Etaient excusés** : Jean Michel ARNAUD.

**Assistés de** : MONARD Nicole, Directrice Administrative et Financière ; TAIX Marylin, Directrice du Services Techniques ; DENYS Eric, Responsable service finances ; EMOND Ludovic, Responsable agence centre ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence nord ; ANDRE Clément, Responsable agence sud ; PEYRON Magali, Assistante de direction ; RICOU Audrey, Secrétariat général.

**Secrétaire de séance** : M. GOURY Dominique.



**OBJET : 2024-03B TE05**  
**Adhésion Association Française de l'Éclairage (AFE)**

Vu les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat),

Vu la délibération 2020-02B du 12 février 2020 actant l'adhésion du Syndicat à l'AFE pour l'année 2020,

Vu la délibération 2020-11B du 20 novembre 2020 actant l'adhésion du Syndicat à l'AFE pour l'année 2021,

Vu la délibération 2022-05B du 21 mars 2022 renouvelant l'adhésion du Syndicat à l'AFE pour l'année 2023 et les années à venir.

Considérant l'augmentation de l'adhésion de l'AFE de 1 250 € à 1 330 €.

Le Président expose :

L'Association Française de l'Éclairage a pour but de diffuser le savoir et le savoir-faire de l'éclairage auprès du grand public, des collectivités et des entreprises.

Elle met à la disposition des Collectivités plusieurs fiches synthétiques concernant la gestion et la maintenance de leur parc d'éclairage public :

- obligations d'investissement à venir en éclairage public et en éclairage intérieur,
- responsabilité du Maire,
- comparatif des solutions pour réaliser des économies,
- incitations financières,
- solutions de réduction des nuisances lumineuses et protection de la biodiversité,
- retours des communes rurales et métropoles sur les LED,
- éclairage et insécurité,
- effets de lumière sur l'homme,
- diagnostic éclairage public

Adhérer à l'AFE c'est solidifier et pérenniser les compétences du Syndicat :

1. Entrer dans le réseau de compétence et de savoir-faire de l'éclairage et rencontrer les acteurs publics et privés de l'éclairage dans un cadre neutre et indépendant
2. Participer à la régulation, par les bonnes pratiques, des métiers de l'éclairage
3. Bénéficier du sérieux de l'Association et de sa réputation auprès des acteurs publics et privés de l'éclairage (base documentaire, événements...)
4. Bénéficier des informations au quotidien (veille réglementaire, tendances du marché...)
5. Valoriser ses actions (retours d'expérience...)

L'AFE propose aux adhérents :

- ✓ **Des informations et documents utiles au quotidien : la veille**
  - Les Brèves de l'AFE, veille d'actualité mensuelle de l'éclairage (veille réglementaire, tendances du marché...)
  - Des flashes d'actualité : points de vue, fiches explicatives
  - La base documentaire AFE réservée aux adhérents : explications de normes, conférences, articles, projets...
  
- ✓ **Des tarifs préférentiels**

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 005-200049203-20240529-2024\_03B-DE



- Sur les normes AFNOR concernant l'éclairage, dont les deux normes NF EN 12000 et NF EN 13201, utilisées dans les appels d'offres
- Sur les événements régionaux et nationaux payants
- Sur les guides et recommandations de l'AFE, faisant référence nationale en matière d'éclairage.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Reconduit l'adhésion du Syndicat, pour l'année 2024 et les années suivantes, à l'Association Française de l'Eclairage,
- Verse une cotisation 2024 d'un montant de 1 330 € (de 21 à 50 collaborateurs),
- Verse une cotisation annuelle pour les années suivantes en fonction du rappel de cotisation annuelle de l'AFE,
- Autorise le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- Dit que les crédits seront prévus au budget pour les années à venir,
- Confirme M. [redacted] comme représentant du Syndicat à l'AFE.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Dominique GOURY

Le Président,  
Jean Claude BOUTY

